REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0406

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Financement de la stratégie d'agglomération concernant les réseaux et infrastructures de télécommunications à très haut débit - Convention avec la Caisse des dépôts et consignations - Demandes de subventions auprès du Feder et de la région Rhône-Alpes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008

Délibération n° 2008-0406

commission principale :	développement économique
objet :	**Financement de la stratégie d'agglomération concernant les réseaux et infrastructures de télécommunications à très haut débit - Convention avec la Caisse des dépôts et consignations - Demandes de subventions auprès du Feder et de la région Rhône-Alpes**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Alors même que la maîtrise des technologies de l'information et de la communication apparaît de plus en plus comme un élément de compétitivité à l'échelle internationale, l'usage du numérique est devenu essentiel pour la transmission des connaissances, l'accès à l'emploi et aux loisirs. C'est un facteur de développement pour les petites entreprises et de compétitivité pour les grandes :

- réduction des coûts de fonctionnement et d'achats par l'utilisation de la téléphonie sur internet protocol (IP), de plateformes d'achat en ligne, etc.,
- conquête de nouveaux clients par l'utilisation du commerce électronique et des nouvelles techniques de marketing,
- amélioration de la productivité grâce au travail collaboratif, à la formation en ligne.

C'est également un outil-clé pour les administrations : télé procédures mais aussi information trafic (capteurs, panneaux d'information), information aux arrêts de bus, signalisation numérique en temps réel, etc.

Ainsi, les enjeux ne sont donc pas qu'économiques, ce sont aussi des enjeux de société.

Les infrastructures de télécommunications très haut débit sont le socle de toute cette économie numérique.

Dans la concurrence que se livrent les grandes villes européennes, la qualité et la performance des réseaux de télécommunications ainsi que la présence d'offres compétitives sont d'ores et déjà un enjeu majeur. Dans une étude Cushman & Wakefield en 2007, c'est le troisième critère d'attractivité pour les investisseurs : Lyon est actuellement vingt et unième.

Les besoins en débit doublent actuellement tous les deux ans. Ainsi, un rapport commandé à l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (Idate) par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie met déjà en évidence des besoins en débit supérieurs à 20 mbps (unité de débit de transfert) par foyer à l'horizon 2010. Le très haut débit sur fibre optique est la technologie qui saura répondre à de nouveaux usages toujours plus consommateurs de bande passante.

Cependant, le déploiement de la fibre optique pose de nouvelles problématiques. A la différence du déploiement du réseau téléphonique, support de l'ADSL, la fibre optique ne sera pas déployée par un monopole public. Tous les opérateurs ont commencé à déployer leurs réseaux. Les investissements nécessaires à ces déploiements sont élevés (plusieurs dizaines de milliards d'euros), en particulier le génie civil qui représente près de 80 % des investissements. La collectivité peut jouer un rôle déterminant sur la couverture du territoire et sur la dynamique concurrentielle permettant des tarifs attractifs. Différents leviers peuvent être envisagés : mutualisation du génie civil, mise à disposition d'infrastructures louées ou vendues aux opérateurs par la collectivité voire le déploiement d'un réseau de fibre d'initiative publique, neutre et mutualisable pour raccorder les zones non desservies et éviter une fracture numérique (logements sociaux, zones de faible densité, etc.).

Dans un souci de cohérence, une stratégie d'aménagement numérique du territoire semble pertinente à une échelle supra communale. C'est pourquoi, la Communauté urbaine a lancé une étude afin de déterminer les modalités d'intervention les plus pertinentes pour la diffusion du très haut débit.

Dans ce contexte, la Caisse des dépôts et consignations et le conseil régional Rhône-Alpes ont décidé de s'associer pour engager et suivre la réalisation de cette étude.

La Communauté urbaine souhaite définir sa stratégie très haut débit pour :

- renforcer son attractivité,
- garantir une couverture en haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire et, en particulier, organiser une équité dans l'accès au très haut débit entre les secteurs à dominante économique et les secteurs à vocation sociale,
- assurer une concurrence en matière de très haut débit.

En effet, favoriser la concurrence permet :

- un accès au haut débit dans des conditions optimales de diversité et de tarifs pour les grands comptes et les PME-PMI,
- la création d'opportunités nouvelles en termes de création d'entreprises et d'emplois,
- l'arrivée de nouveaux opérateurs, en particulier d'opérateurs locaux avec des offres ciblées sur les plus petites entreprises,
- l'arrivée de nouveaux services très haut débit au bénéfice des entreprises : téléformation, téléréunions, échanges de données et de contenus vidéo, divertissements en ligne, télémédecine, etc.
- l'organisation d'un accès au très haut débit qui prenne en compte les bénéfices attendus directement ou indirectement pour les populations fragiles et les quartiers sociaux prioritaires de l'agglomération au titre du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs). Ce dernier point s'inscrit dans la continuité de la stratégie validée au titre du projet urbain intégré de l'agglomération lyonnaise bénéficiant de crédits du Fonds européen de développement régional (Feder).

Le 31 octobre 2008, la Communauté urbaine a désigné un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

La mission du prestataire consiste à accompagner la Communauté urbaine dans une étude qui se déroulera en trois phases :

- phase n° 1 : état des lieux,
- phase n° 2 : définition des scénarii afin de soumettre la stratégie et le périmètre d'intervention de la Communauté urbaine à la commission étudiant la prise de compétence Télécom,
- phase n° 3 : analyse approfondie des scénarii - modalités techniques, économiques, juridiques et organisationnelles, afin d'obtenir une validation sur la stratégie retenue par la collectivité.

Cette mission démarre en 2008 et se poursuit en 2009. Chaque phase fera l'objet d'un rapport complet rédigé et d'une synthèse qui sera présentée au cours des comités de pilotage composés de représentants de Communauté urbaine, de la Caisse des dépôts et consignations et de la région Rhône-Alpes.

Cette étude est estimée à un montant de 75 800 € HT, soit 90 656,80 € TTC.

Celle-ci serait financée de la façon suivante :

- 30 % par la Communauté urbaine, soit 27 197 €,
- 30 % par la Caisse des dépôts et consignations, soit 27 197 €,
- 10 % par la région Rhône-Alpes, soit 9 065,80 €,
- 30 % par les crédits Feder gérés par la région Rhône-Alpes, soit 27 197 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de l'étude concernant la stratégie d'agglomération sur les réseaux et infrastructures de télécommunications à très haut débit pour un montant de 90 656,80 € TTC, ainsi que son plan de financement prévisionnel suivant :

- Communauté urbaine : 27 197,00 €,
- Feder : 27 197,00 €,
- Région : 9 065,80 €,
- Caisse des dépôts et consignations : 27 197,00 €.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter auprès de la région Rhône-Alpes les subventions de la Région et du Feder,

b) - signer les conventions avec la Caisse des dépôts et consignations et la région Rhône-Alpes.

3° - La dépense de 90 656,80 € TTC sera inscrite sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 617 800 - fonction 90 - opération n° 1577.

4° - Les recettes seront inscrites sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - pour un montant de 27 197 € sur le compte 747 700 - pour un montant de 9 065,80 € sur le compte 747 200 - et pour un montant de 27 197 € sur le compte 747 800 - fonction 90 - opération n° 1577.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.